

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du Transport du, relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère du Transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Ministère du Transport.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres

Objet de la prestation : Carte d'exploitation d'une voiture destinée à la location : premier établissement.

Conditions d'obtention

- Dépôt d'un exemplaire du cahier des charges et de la déclaration jointe après les avoir remplis et signés, auprès des services compétents.
- Disposer en propriété ou en leasing d'une voiture destinée à la location répondant aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- Présenter un dossier complet.

Pièces à fournir

- Une demande sur imprimé fourni par la Direction Régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres;
- Une photocopie du certificat d'immatriculation de la voiture;
- Une photocopie de la déclaration annexée au cahier des charges (pour les établissements de location de voitures qui n'ont pas encore démarré leur activité);
- Une attestation d'assurance modèle 745 A;
- Un timbre de formalités administratives;
- Une quittance de paiement des droits exigés, délivrée par l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt d'un dossier; - Délivrance de la carte d'exploitation.	- L'intéressé ; -La Direction Régionale de Tunis relevant de l'Agence Technique des Transports Terrestres.	de 1 à 3 jours

Lieu de dépôt du dossier
Service : La Direction Régionale de Tunis relevant de l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Lieu d'obtention de la prestation
Service : La Direction Régionale de Tunis relevant de l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Délai d'obtention de la prestation
de 1 à 3 jours

Références législatives et /ou réglementaires
Arrêté du Ministre du Transport du 05/02/2002 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'exploitation d'un établissement de location de voitures.